



Locataire sortant voulant revenir sur préavis

Par **MartinC**, le **03/07/2011** à **23:05**

Bonjour,

Un logement en location devait nous être attribué le mois prochain (nous avons dit oui suite à une proposition), la commission ayant lieu dans les jours à venir.

En appelant le locataire précédent pour avoir une information, celui ci nous indique qu'il n'est plus certain de vouloir partir.

Est il possible que le logement ne nous soit plus attribué sachant que cette personne à tout de même donné un préavis, et nous aussi de notre côté.

L'emménagement devant avoir lieu dans 3 semaines, il y a t il un risque ?

Car le bail ne sera signé qu'a l'entrée dans les lieux.

Par **cocotte1003**, le **03/07/2011** à **23:42**

Bonjour, tant que le bail n'est aps signé, le bailleur n'a aucune obligation envers vous pour la location du logement, cordialement

Par **mimi493**, le **04/07/2011** à **03:14**

Et même si le bailleur refuse de revenir sur le congé donné, si l'occupant refuse de partir, il y en aura pour des mois, voire des années pour l'expulser